



Outils pour la mise en
œuvre d'un programme
harmonisé de **contrôle**
de la **rage canine** en
Afrique du Nord

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction des Services Publics Locaux

Lutte contre la rage et contrôle de la population canine errante: état des lieux, actions stratégiques et perspectives d'éradication

AGHMIR Abdelmalik

Affiliation : Ministère de l'Intérieur/DGCT/DSPL/DHEV/SPGRS

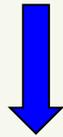


Organisation mondiale
de la santé animale

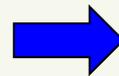


Aujourd'hui, la rage au Maroc est liée principalement à la surpopulation des chiens errants.

Attribution des Conseils Communaux et de leurs Présidents, conformément aux dispositions des articles 92 et 100 de la loi organique 113.14 relative aux communes



Mission exercée



Bureaux Communaux d'Hygiène

Facteurs motivant le contrôle des animaux

- ▶ 1- Nuisance, agressions, sécurité publique, perçue comme une phobie;
- ▶ 2- Retour à l'état sauvage, constitution de meutes de chiens agressifs et déséquilibrant la faune sauvage;
- ▶ 3- Réservoirs et/ou vecteurs de zoonoses graves (Rage, hydatidose, leishmaniose);
- ▶ 4- Preservation de la santé de la population;
- ▶ 4- Source de plaintes interpellant les autorités compétentes et communales;
- ▶ 5- Respect de l'éthique et du bien-être animal.

Occasionne des pertes économiques directes et indirectes importantes:

- ✓ **Mortalités d'animaux de rente;**
- ✓ **Prise en charge des personnes mordues ou griffés;**
- ✓ **Dépenses liées aux campagnes de vaccination des carnivores;**
- ✓ **Dépenses liées au contrôle de la population canine;**
- ✓ **Impact négatif sur le tourisme;**
- ✓ **Impact environnemental négatif sur carnivores menacés de disparition.**

La Direction Générale des Collectivités Territoriales, œuvre pour l'accompagnement des collectivités territoriales pour accomplir leurs missions, conformément à la Constitution.

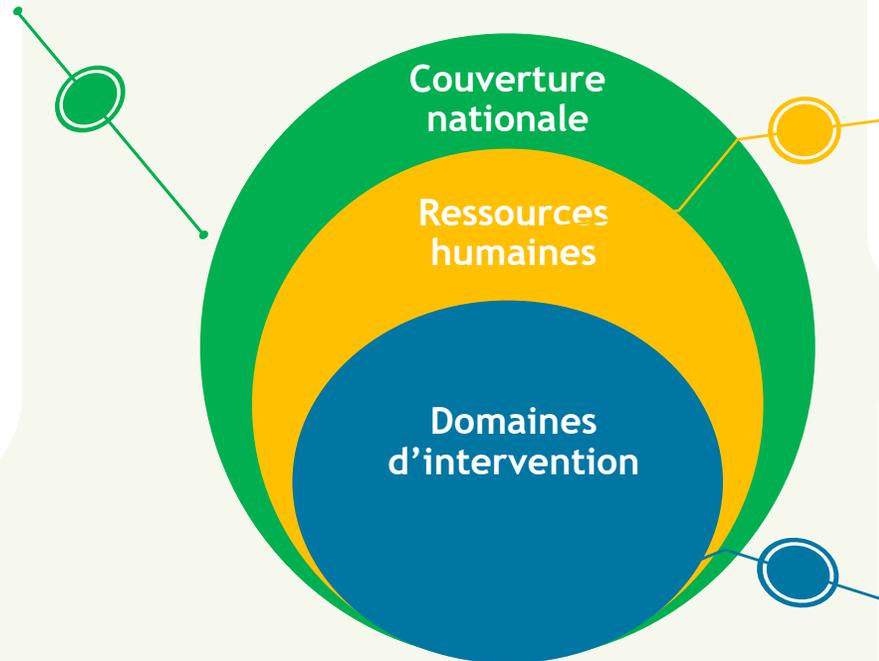
La DGCT se compose de 7 directions:

- Direction de la Planification et du Développement Territorial
- Direction des Réseaux Publics locaux
- Direction des Services Publics Locaux
- Direction de la Mobilité Urbaine et Transport
- Direction des Institutions Locales
- Direction des Finances des Collectivités Territoriales
- Direction du Développement des Compétences et de la Transformation Digitale

Bureaux Communaux d'Hygiène

- **Couverture non optimale du Territoire** : 18 % en 2018 (271 BCH)
- 105 Fourrières animalières avec un taux de couverture de 7 %.
- 115 CAR: taux de couverture de 7,6 %.
- Vétusté des locaux et des équipements qui ne répondent pas aux normes requises.
- Pénurie des moyens logistiques,

- Existence depuis 1919;
- Unité administrative et technique au service de l'hygiène et salubrité publiques;
- Expérience avérée et rayonnement local, régional et national;
- Stature mise en exergue: Covid-19, Séisme d'Al Haouz...



- **Manque de ressources humaines qualifiées** : (152 médecins, 30 vétérinaires, 145 infirmiers et techniciens et 37 biologistes)

- **Multitude des domaines d'intervention**: Médecine légale, lutte contre les vecteurs, sécurité sanitaire des aliments, lutte contre les zoonoses, transport sanitaire et funéraire.....

La présence de chiens errants a un impact important sur les finances publiques des collectivités locales. Cela explique d'ailleurs les difficultés de certains territoires à lutter efficacement contre ce fléau, faute de moyens suffisants.

DGCT/MI: Accompagnatrice technique, juridique et financier des CTs dans l'exercice de leurs missions et le renforcement de leurs capacités pour l'amélioration des performances des services publics locaux et leur bonne gouvernance.

Éléments d'un programme de gestion complet de la population canine
Ministère de l'Intérieur mobilise des ressources importantes pour résoudre la problématique des animaux errants ou en état de divagation, particulièrement les chiens et chats, à travers une stratégie nationale innovante, alliant **renforcement du cadre juridique, actions préventives, infrastructures dédiées, mise à niveau des abattoirs et des tueries rurales, clôture des décharges publiques, TNVR et sensibilisation publique, etc.).**

Actions stratégiques pour la promotion de l'hygiène

Programme de la création de BCH dans le cadre de l'intercommunalité (GCT) (2019-2025)



Mise en oeuvre: Taux de couverture
Passant de 18 % Avant 2018 pour atteindre 100% fin 2025

Actions stratégiques pour la promotion de l'hygiène



Ressources humaines

01

Renforcement du recrutement :

260 médecins, 260 infirmiers, 260 techniciens, 130 vétérinaires

02

Solutions alternatives (Convention MI-MSPS, signée en 2024)

Formation de 117 fonctionnaires des CT au niveau des ISPITS (1^{ère} promotion 2024-2027)

03

Amélioration de l'attractivité:

Décret sur la prime de risques des infirmiers, techniciens d'hygiène.

04

Mobilisation des Instituts de Formation des Techniciens Spécialisés de Salé, d'Imouzzer Kandar, Al Hoceima et d'Ain Borja..... :

Projet de formation des Techniciens Spécialisés en Hygiène Communale

05

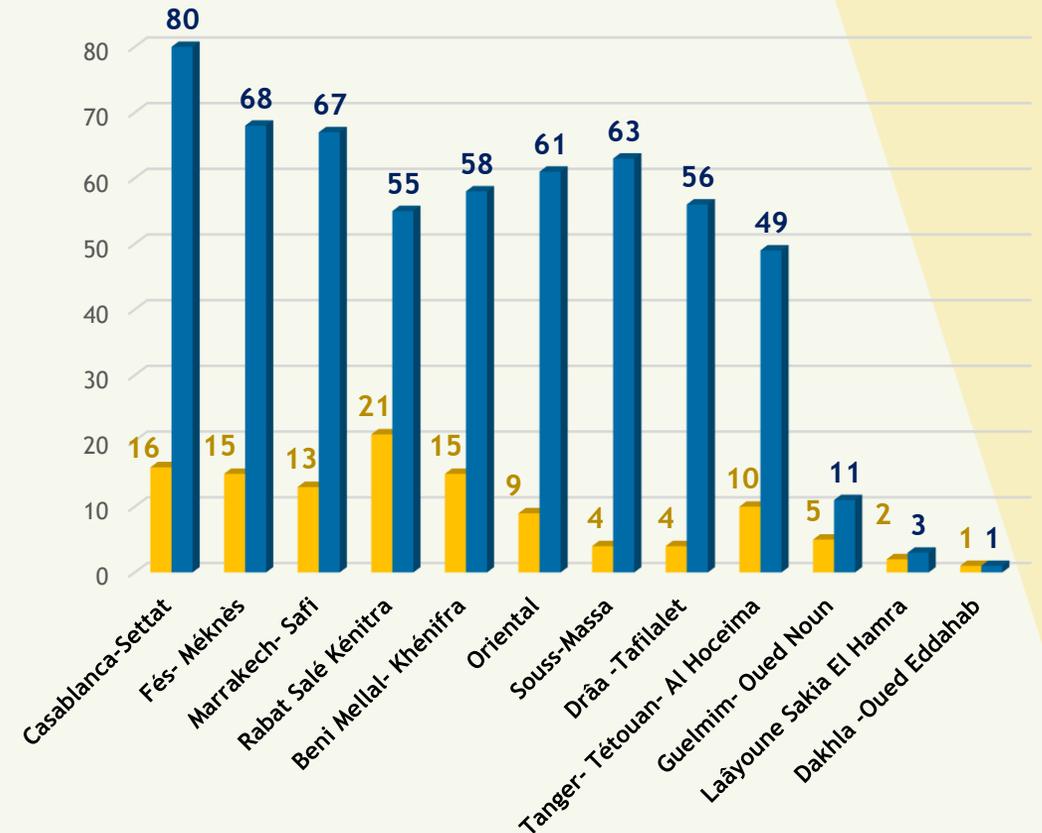
Renforcement de capacités: formation, mobilisation de l'expertise nationale et internationale.

Prise en charge des personnes exposées à la rage

Nombre de personnes vaccinées



Centres Antirabiques: 671



CAR (communes): **115 (7,6%)**

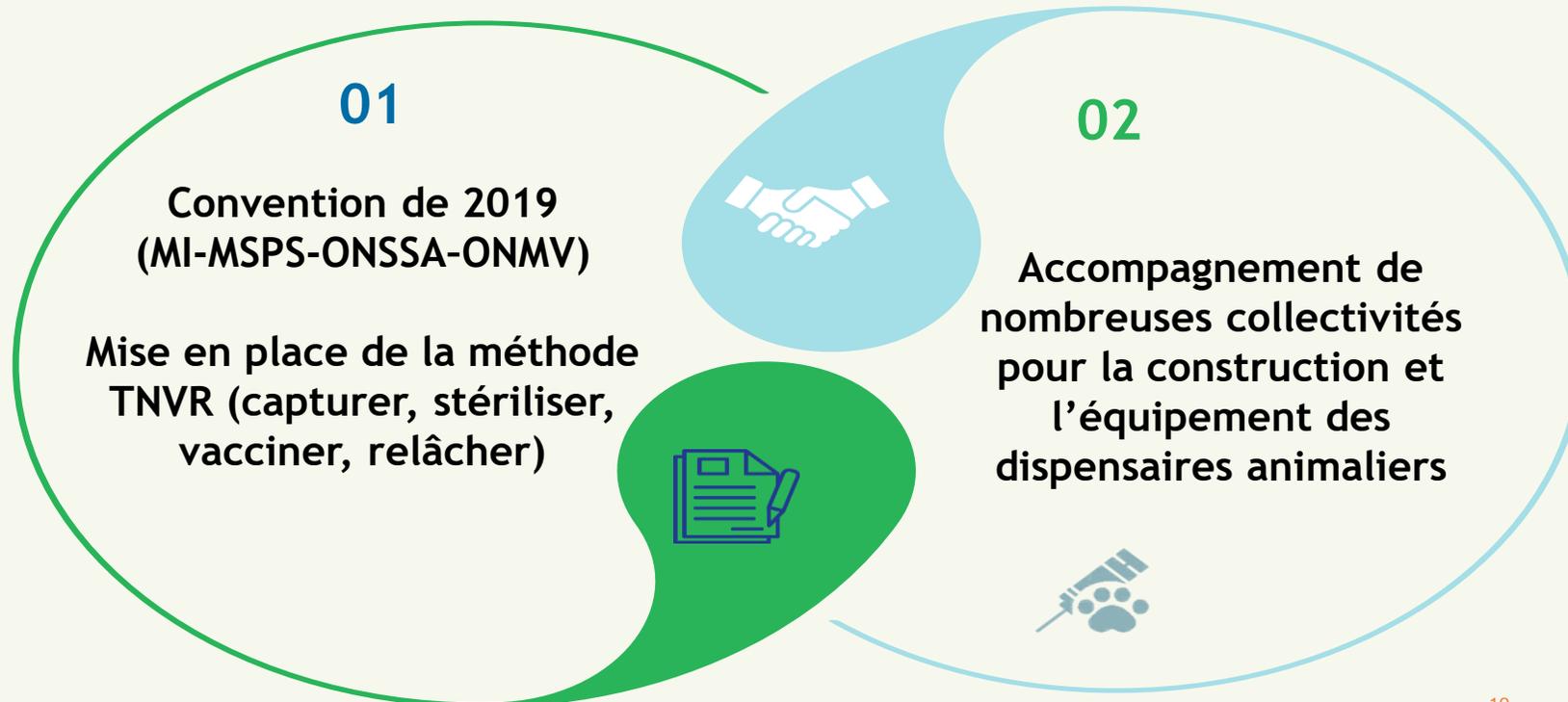
CAR (MSPS): **556**

Taux de couverture en CAR est passé de 7,6 % à 100 %

Gestion de la population canine et féline errante

Ce fléau ne peut être endigué avec les méthodes immorales (abattage, empoisonnement, etc.);

La stérilisation est le seul moyen de garantir que le nombre d'individus reste gérable.



Centres de stérilisation et de vaccination des chiens errants

Accompagnement de nombreuses collectivités pour la construction et l'équipement des centres de stérilisation et de vaccination des chiens errants (Rabat, Casablanca, Oujda, Tanger, Marrakech, Agadir, Inezgane Ait Melloul, Beni Mellal, Ifrane, Sidi Slimane, Kénitra, Ouarzazate, Errachidia, Khemisset, Ouazzane,...).



Gestion de la population canine et féline errante

Mesures d'accompagnement



- Acquisition de véhicules équipés de cages
- petits matériels
- équipements de protection individuelle



- Acquisition de produits vétérinaires (Stérilisation, anesthésiants,...)



- Convention MI-IAV HASSAN II AMMHSP

Test de vaccination antirabique par voie orale



- Projet de décret d'application de loi 56.12 relative à la protection des personnes contre les risques des chiens



- Amélioration de la collecte des déchets ménagers (poubelles fermées, collecte performante, incinération rapide...);
- Mise à niveau des décharges publiques;
- Modernisation des abattoirs des viandes rouges et des Souks hebdomadaires (constituent les principaux points d'attraction et de subsistance pour ces animaux).

Convention en 2023 avec l'association one health

¹²
Réduction des facteurs favorisant la pullulation des animaux errants

Renforcement du cadre juridique

Un projet de loi sur les animaux errants, particulièrement les chiens errants, est en cours d'élaboration.

Ce projet a pour but d'établir un cadre clair de responsabilités pour tous les acteurs concernés, de protéger la sécurité publique, d'imposer aux propriétaires l'obligation d'identifier, de surveiller et de prendre soins de leurs animaux afin de prévenir l'errance, de protéger les animaux capturés contre les mauvais traitements et leur éviter des souffrances, de déterminer les conditions de restitution des animaux capturés à leur propriétaire et les conditions de pratiquer l'euthanasie sur un animal malade ou en état de souffrance intense.

Santé connecté

Mise en Place d'un dispositif national de logistique des vaccins et sérums antirabiques au niveau des centres antirabiques relevant des CTs:

1-Chaîne logistique « approvisionnement, transport et distribution sécurisés »

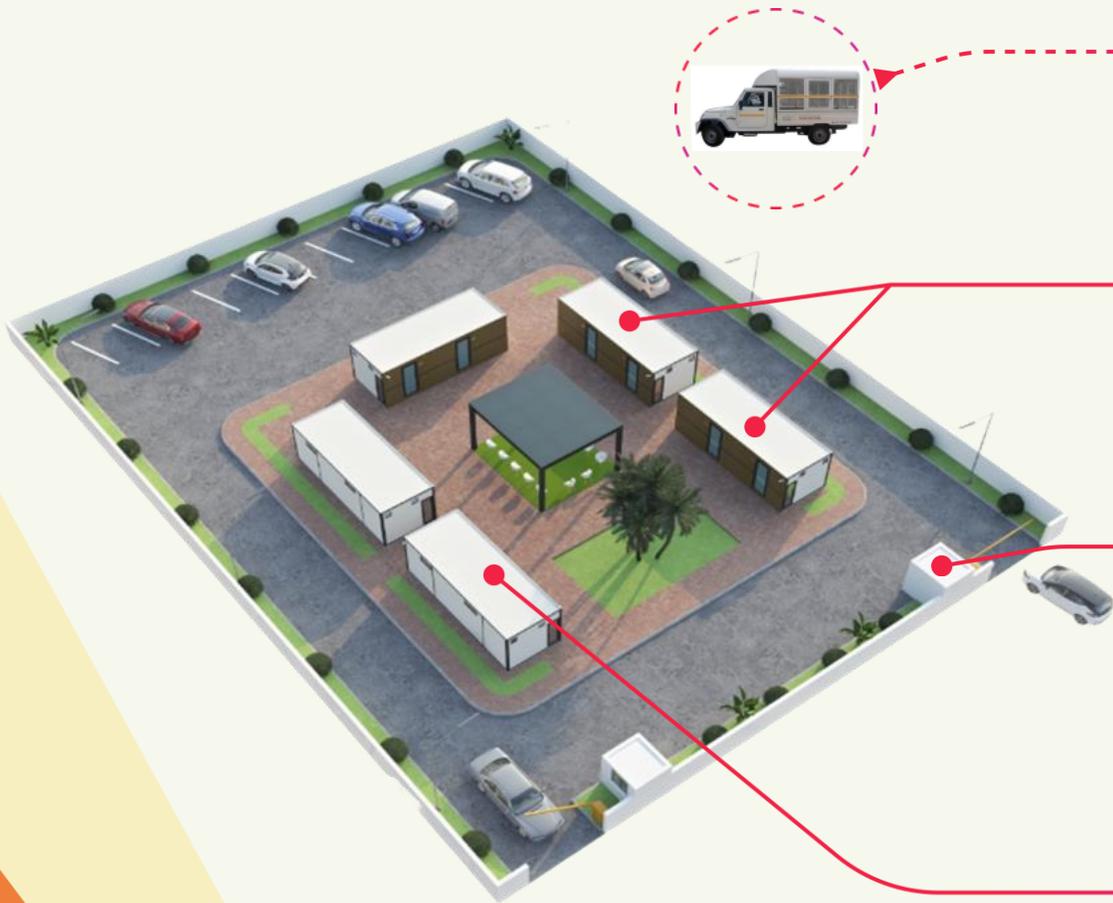
- Unités logistiques mobiles régionales ;
- Solution numérique centralisée pour le suivi des stocks ;
- Module de suivi de la chaîne de froid “Nextrack”;
- Tour de contrôle 24/7 pour le suivi et la gestion des opérations ;
- Maintenance des équipements et intervention sur site.

2-Mise à niveau des centres antirabique des CT

3-Unité Mobile de vaccination avec administration supervisée

4-Administration supervisée des vaccins et des sérums, gestion des déchets médicaux et suivi des interventions et des dossiers des patients digitalisé

Dispositif du Complexe vétérinaire mobile intelligent avec unité de capture



UNITÉ MOBILE DE CAPTURE DES CHIENS ERRANTS

Equipée de cages individuelles renforcées, ventilées/
Équipement de capture/ personnel formé
Rapport des itinéraires/ Tracking en temps réel GPS

ESPACE VÉTÉRINAIRE EN BLOC

Espaces multiples dédiés avec
- Salle de consultation vétérinaire
- Salle de chirurgie vétérinaire pour la stérilisation...
Espaces communs sécurisés ;
Chenils indivi pour héberger les animaux
Espace de quarantaine pour isoler les animaux
Espace de convalescence
Espaces de stockage

SITE SÉCURISÉ

Accès contrôlé par agent de sécurité
Caméras de VS intelligent pour alertes des VL non autorisés

OPÉRATIONS AU NIVEAU DU COMPLEXE

Téléconsultation vétérinaire/ Stérilisation des animaux / Vaccination
antirabique systématique / Identification des animaux relâchés par TAG /
Nourrissage et soins quotidiens / Approvisionnement en médicaments et
consommables / **Gestion numérique** et dossier vétérinaire centralisé.

BUREAUX ET LOCAUX SANITAIRES POUR LE PERSONNEL

Espace administratif pour le personnel
Espace sanitaires pour le personnel

Les points forts

- La convention de partenariat de 2018 (MI-MSPS-MEF) pour une meilleure prise en charge vaccinale des personnes exposées à la rage, notamment au niveau des zones rurales;
- La convention cadre de partenariat signée en 2019 entre la DGCT, le MSPS, l'ONSSA et l'ONV pour la gestion de la population canine errante (TNVR) (centres de stérilisation et de vaccination des chiens errants);
- La volonté de la DGCT, du MSPS et de l'ONSSA et les autres départements de déployer les efforts nécessaires pour la gestion efficace de la population des chiens et chats errants en vue de parvenir in fine à l'éradication de la rage.

Les points faibles

- Manque des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation publique sur l'importance de stériliser et d'identifier son animal, sensibiliser les propriétaires, pour éviter qu'ils ne voient leur animal de compagnie comme un objet susceptible à tout moment d'être « jeté », plusieurs supports (flyers, spot web, radio, TV...);
- Absence de fédération des associations et de partenariats avec des représentations des protections des animaux;
- Insuffisance de la mobilisation de l'expertise internationale.

En Conclusion

Cette mobilisation sans précédent témoigne de la détermination du Ministère de l'Intérieur à apporter, dans le cadre d'une approche participative et concertée, une réponse durable à ce défi, en conciliant impératifs de sécurité publique, préservation de la santé de la population et respect de l'éthique et du bien-être animal.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION